

Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique

Ordre du jour

- Contexte épidémiologique des noyades : **Bilan été 2021**
- ***Contexte réglementaire***
- Présentation du ***plan d'action PNDA***
- ***Mobilisation des acteurs locaux : institutionnels, collectivités, associations***

Le bilan de l'été 2021

- **2000 noyades dont 22 % suivies de décès !**

Le nombre de noyades accidentelles durant les mois de juin, juillet et août 2021 reste élevé. Les noyades accidentelles concernent tous les âges et tous les lieux.

- ***Les différents stades de la noyade***

1. *L'aquastress (stade 1)*

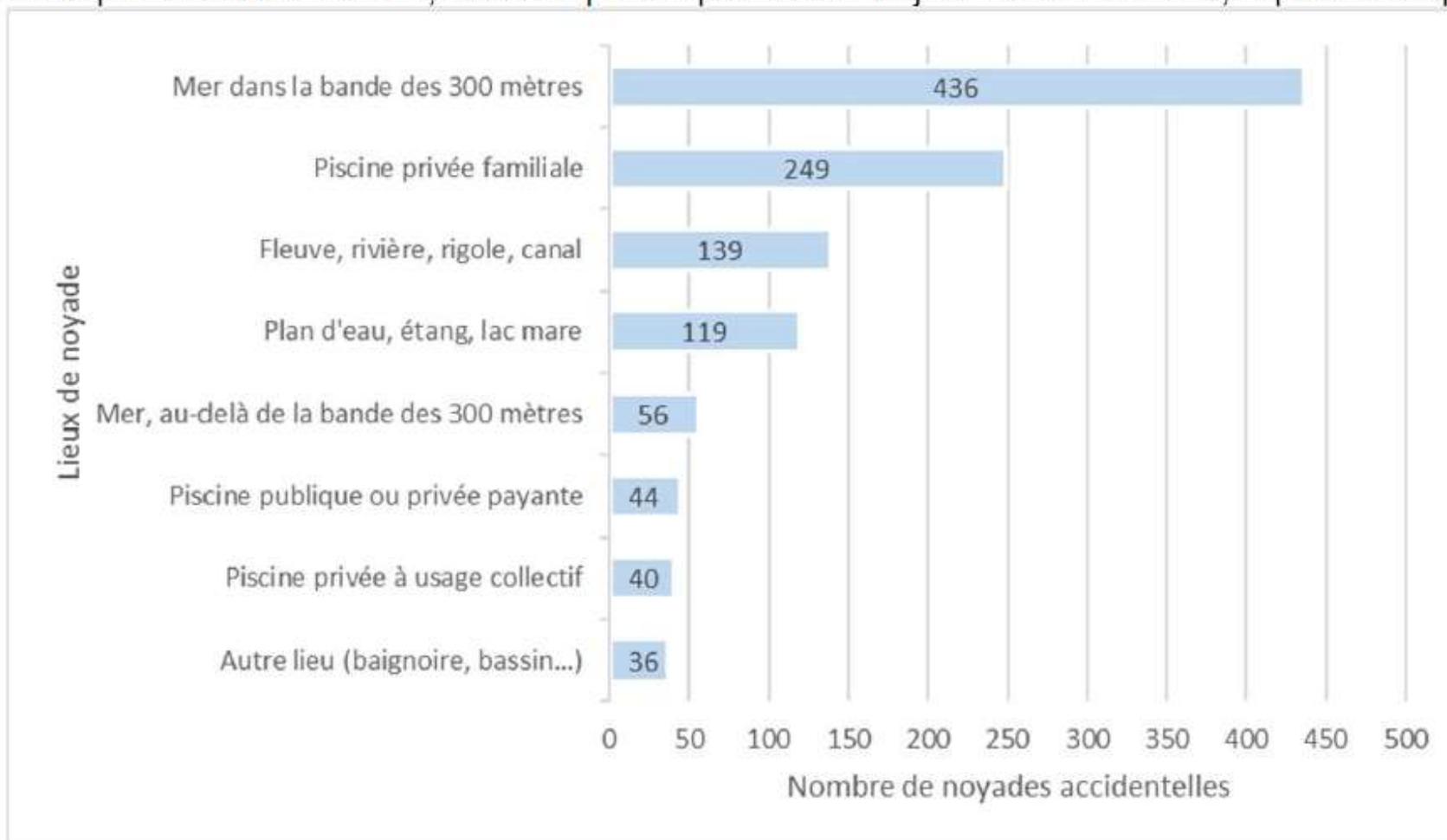
2. *La petite hypoxie (stade 2)*

3. *La grande hypoxie (stade 3)*

4. *L'anoxie (stade 4)*

Graphique 1 / Répartition des noyades accidentelles totales par lieu de noyade

(Source : Enquête NOYADES 2021, données pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2021, exploitation SpFrance)



Graphique 2 / Nombre de noyades accidentelles totales et suivies de décès selon l'âge

(Source : Enquête NOYADES 2021, données pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2021, exploitation SpFrance)

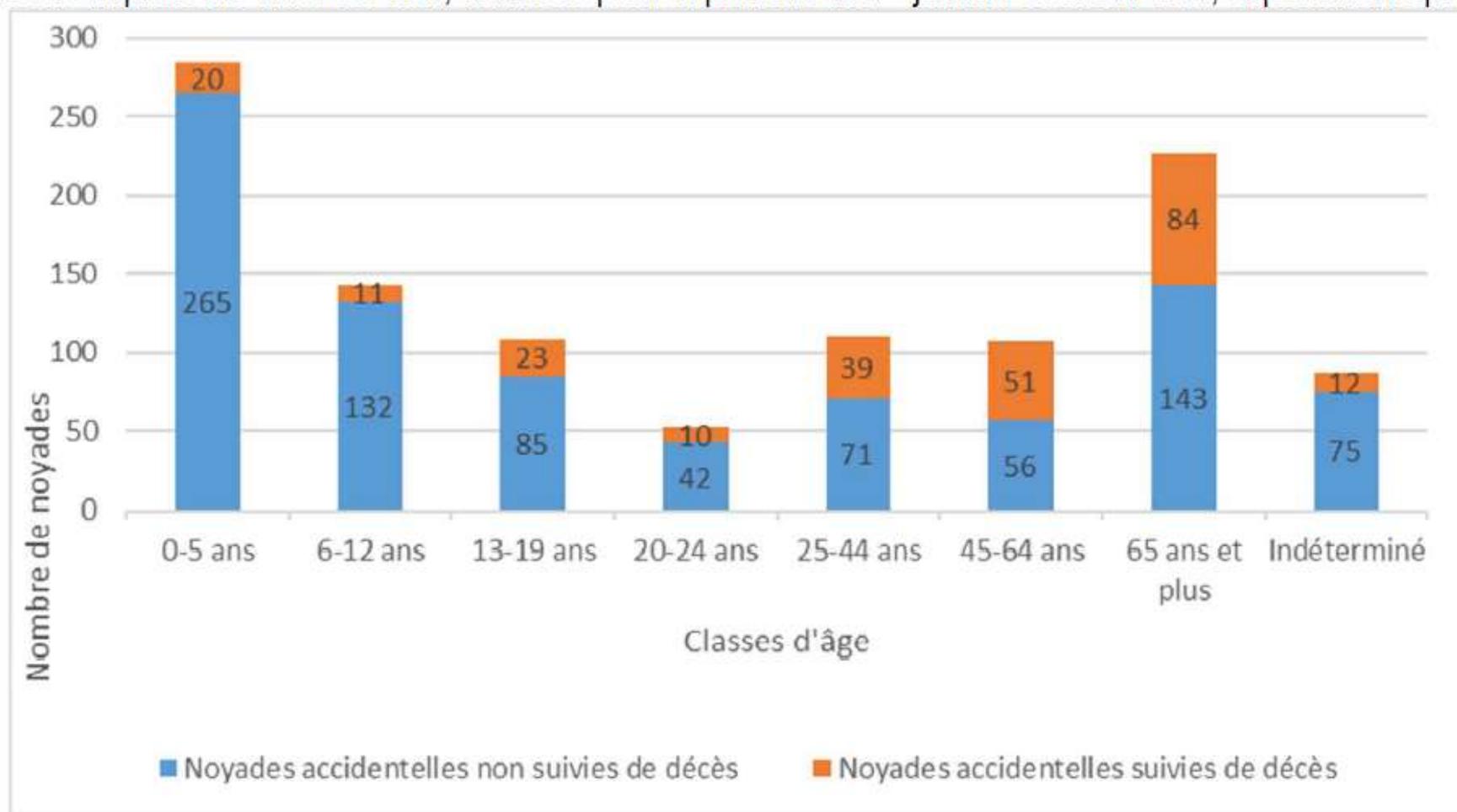


Tableau 2 / Répartition des noyades accidentelles suivies de décès par lieu de noyade et âge(Source : Enquête NOYADES 2021, données du 1^{er} juin au 31 août 2021, exploitation SpFrance)

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Indéterminé	Total	%
Piscines	16	0	1	1	1	7	15	0	41	16
dont :										
Privées familiales	15	0	0	0	1	7	13	0	36	14
Publiques ou privées payantes	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Privées à usage collectif	1	0	1	0	0	0	2	0	4	2
Cours d'eau	0	3	11	7	11	12	6	0	50	20
Plan d'eau	2	6	7	2	8	9	15	1	50	20
Mer	0	2	4	0	18	21	47	8	100	40
dont :										
< 300 mètres	0	2	4	0	16	19	42	4	87	35
≥300 mètres	0	0	0	0	2	2	5	4	13	5
Autre lieu	2	0	0	0	1	2	1	3	9	4
Total	20	11	23	10	39	51	84	12	250	100
%	8	4	9	4	16	20	34	5	100	

Contexte réglementaire

Ce que disent les textes :

Plan de transformation ministériel : 60 OVQ dont « Prévenir les noyades et développer l'aisance aquatique »

Circulaire de rentrée sport 2020 du ministre ENJS : « Bien avant 6 ans, il est essentiel d'acquérir des savoirs moteurs fondamentaux, notamment le savoir rouler à vélo et l'aisance aquatique. »

Enseignement de la natation : Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017
« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes »

Attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN) : à valider à la fin du Cycle 3 (fin de 6ème)

Programme d'EPS CII Une attention particulière est portée au savoir nager – CIII savoir nager reste une priorité

Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique en Avril 2020
« L'aisance aquatique comme l'un des moyens de lutte contre les noyades est une priorité nationale. »
Préconisation de stages massés en grande profondeur pour les 4-6 ans.

Rapport IGEN et IGJS : Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades/ juin 2019
24 préconisations visant à présenter une stratégie globale de lutte contre les noyades.

Le plan d'action PNDAA

Action n°1 : Décliner des actions de prévention des noyades dans le département.

- Mobiliser les acteurs de la natation via les clubs, associations
- Informer les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) – présentation lors d'un Conseil des IEN
- Initier des actions préventives dans les écoles auprès des parents d'élèves et des enfants.

Les conseils d'école pourront proposer la mise en œuvre d'au moins une action annuelle au sein de l'école.
Exemple : affichage d'une exposition, pièce de théâtre, grands jeux, sensibilisation des parents, promotion des stages bleus et classes bleues

- Inciter les collectivités à décliner une action de prévention des noyades sur leur territoire
- Mutualiser les outils développés par Montpellier Méditerranée Métropole et les autres acteurs
- Mobiliser des jeunes en service civique avec l'association UNAONE pour réaliser des missions de prévention des noyades, notamment dans les écoles et les accueils collectifs de mineurs.

Les ressources

<https://digipad.app/p/39430/dd801175cd03a>

Prévention des noyades et développement de l'Aisance Aquatique

0

L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

TUTOS "AISANCE AQUATIQUE"

PLATEFORME DE RÉFÉRENCEMENT AISANCE AQUATIQUE ET J'APPRENDS À NAGER

LES AFFICHES DE PRÉVENTION (TOUT PUBLIC)

OUTILS POUR

LES PALIERS DE L'AISANCE AQUATIQUE

ETAPE 6

CARTE INTERACTIVE

<https://sports-sgsocialgouv.opendatasoft.com/pages/carto-maitre-nageur-v2/?headless=true>

SE BAIENER SANS DANGER EN MILIEU NATUREL (mer, lac, rivière...)

20 CM D'EAU

Pendant la baignade

Soyez attentif à votre environnement et aux autres

Méfiez-vous des bouées et autres objets flottants, ils ne protègent pas de la noyade.

Adaptez-vous à l'évolution des conditions de baignade.

À la mer, faites attention à la zone d'impact des vagues (cortèges, courants, le 100, le 200 et le 300 mètres sont plus dangereux).

En cas de danger

Prévenez immédiatement le socle de secours ou les pompiers si une personne semble en difficulté.

Ne lutez pas contre le courant ou les vagues pour ne pas vous épuiser.

Mettez-vous à l'écart de la zone de baignade.

Restez toujours avec les enfants. Ne les quittez pas des yeux. Désignez un seul responsable de leur surveillance.

LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS REPRÉSENTENT 1% DES DÉCÈS PAR NOYÉ ACCIDENTELLE.

Si vous êtes fatigué, arrêtez-vous sur le bord pour récupérer vos vêtements et appeler à l'aide.

C'EST PAS SOR SES DANGERS (ANS)

QUIZZ FAMILLE

Le plan d'action PNDA

Action n°2 : Intégrer la nouvelle norme pour la signalétique des baignades ouvertes au public d'accès gratuit.

- En attente de la publication du décret, diffusion de la norme Afnor aux collectivités et aux professionnels du secteur.
- Accompagnement des collectivités et des organisations professionnelles aux nouveaux dispositifs



Le plan d'action PNDAA

Action n°3 : Sécuriser les lieux de baignades repérés comme dangereux. Limiter ou organiser les activités aquatiques et nautiques pour diminuer les risques et conserver une continuité des pratiques sportives.

- Mobilisation d'une équipe technique pluridisciplinaire pour la sécurisation de chacun des lieux de pratique. Evaluation locale des risques, élaboration d'un schéma de sécurisation et adaptation des pratiques sportives si nécessaire.
- Organiser les lieux de surveillance en intégrant la prévention des noyades et l'apprentissage de la natation. Chaque poste de secours doit pouvoir proposer une action de prévention et une action d'apprentissage.



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

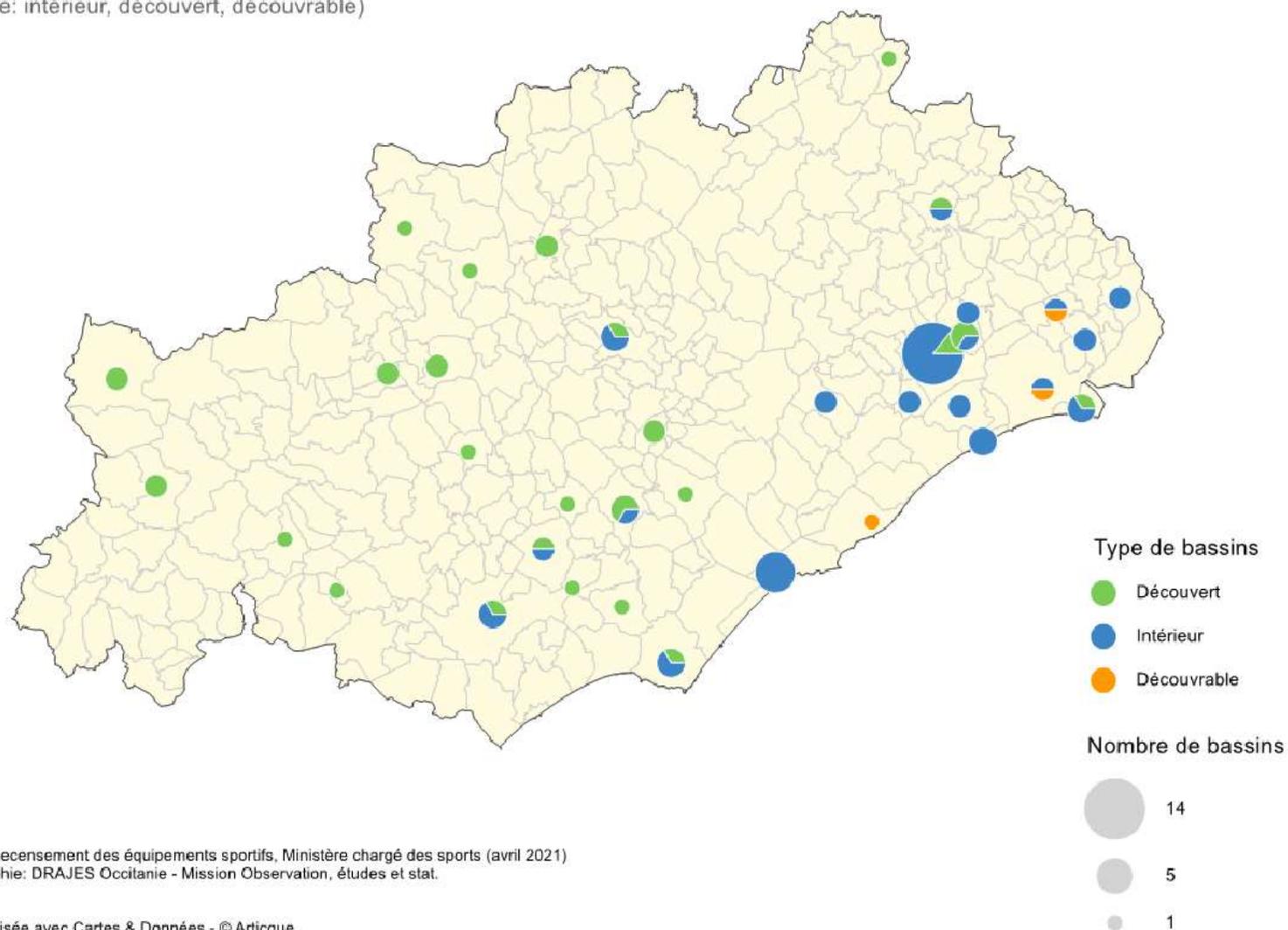
Le plan d'action PNDAA

Action n°4 : Coordonner une réflexion sur l'ouverture annuelle des bassins découverts.

- De nombreuses communes possèdent des bassins de natation découverts ouverts 2 à 3 mois dans l'année. L'apprentissage de la natation n'y est que partiellement dispensé pendant l'été. Une réflexion doit être portée avec chaque collectivité pour programmer les conditions d'une ouverture annuelle (à minima 9 mois sur 12).
- Développer une offre locale de bassins d'apprentissages mobiles.

Les bassins de natation dans l'Hérault

(par type: intérieur, découvert, découvrable)



Le plan d'action PNDAA

Action n°5 : Former les acteurs de l'apprentissage de la natation à l'aisance aquatique.

- Mobiliser des organismes de formation
- Inciter les organismes de formation à la mise en œuvre de formations à l'aisance aquatique
- Accompagnement à l'organisation des formations
- Accompagner les collectivités, les circonscriptions EN et les acteurs de la natation à suivre les formations.

Le plan d'action PNDAA

Action n°6 : Mettre en œuvre des stages bleus et des classes bleues encadrées par des personnels formés à l'aisance aquatique.

- dans le temps scolaire, les stages massés largement déployés sur le territoire doivent pouvoir intégrer la pédagogie déclinée dans l'aisance aquatique.
- dans le temps scolaire, il est nécessaire de décliner des cycles d'apprentissage de la natation dans les zones carencées définies dans l'état des lieux.
- dans les temps périscolaire et extrascolaire, il est nécessaire de créer des cycles d'apprentissage à l'aisance aquatique sous la forme de stages bleus.

Le plan d'action PNDAA

Action n°7 : Développer l'enseignement de la natation en temps scolaire notamment dans les territoires où il est inexistant (93 communes soit 37% des communes). Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes.

- Rencontrer les présidents de communautés de communes pour les informer de la situation sur leur territoire, les sensibiliser aux plans ministériels et leur proposer des pistes en vue de l'accès de l'apprentissage de la natation à un plus grand nombre d'élèves.
- Rencontrer des élus municipaux.
- Repérer les sites possédant un équipement aquatique susceptibles d'accueillir des classes.
- Se rendre sur place pour étudier les conditions d'une éventuelle fréquentation par un public scolaire.
- Le cas échéant, impliquer les IEN et les CPC chargés de l'EPS dans la mise en œuvre des projets.

Le dispositif « J'apprends à nager » pour les 6-12 ans peut venir en complément des apprentissages, en temps extra-scolaire



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique

Merci de votre attention...